

**FR**

*Clause de non-responsabilité:*

*La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.*

## **M.8141 - WATLING STREET / SAGEMCOM**

### **SECTION 1.2**

#### **Description de la concentration**

Le 13 juillet 2016, la Commission européenne a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du Règlement (CE) No 139/2004 du Conseil du 20 janvier 2004 relatif au contrôle des concentrations entre entreprises, dans le cadre duquel la société de gestion Charterhouse GP LLP, contrôlée indirectement par Watling Street Capital Partners LLP, envisage d'acquérir, via les fonds d'investissement qu'elle conseille (les fonds CCP X No. 1 et CCP X No. 2), le contrôle exclusif de Sagemcom Holding SAS.

Les activités des parties sont les suivantes :

- Watling Street Capital Partners LLP est la société faitière du groupe Charterhouse qui fournit des services de gestion de fonds d'investissement.
- Sagemcom Holding SAS est la société faitière d'un groupe de sociétés actives principalement dans le développement, la fabrication et la distribution de terminaux communicants à valeur ajoutée (décodeurs, boîtiers Internet, compteurs électriques, etc.), ainsi que dans le développement et le déploiement de solutions de maîtrise énergétique et d'infrastructures de télécommunications permettant la fourniture de systèmes connectés personnalisés.